

AVANTAGES

1. Deux messes chaque semaine, une le lundi, et l'autre le samedi, pour les abonnés aux *Annales* qui ont satisfait aux conditions de l'abonnement. 2. Une autre messe, le premier vendredi de chaque mois, pour les abonnés défunts.

AGENCE POUR LA VILLE DE QUÉBEC

Le seul agent autorisé pour les *Annales de Sainte Anne*, dans la ville de Québec, est Monsieur Jos. Côté, agent d'assurance, 91^e, rue St-Joachim.

Pour toutes correspondances, s'adresser au Rév. C.-E. Carrier, Gérant des *Annales*, Collège de Lévis, Lévis, P. Q., Canada. Abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis ; frs. 2.50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

LA BONNE SAINTE ANNE

MERVEILLES DE SA VIE

IX

(Suite)

6.—*La Bienheureuse Vierge fait le vœu de chasteté.
Ses Epousailles dans le Ciel.*

La Bienheureuse Vierge fit alors le vœu de chasteté en la présence du Seigneur, et, sans s'astreindre aux autres, elle renonça à l'amour des choses terrestres et